**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D’UN CABINET DEVANT REALISER LES ETUDES, LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES BATIMENTS DES INSPECTIONS DE L’AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE, ET DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES VILLES DE KIKWIT, TSHIKAPA ET KANANGA.**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Afin d’appuyer le secteur agricole et dans le cadre du Plan National d’Investissement Agricole (PNIA), le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a préparé, avec le soutien financier et technique de l’Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale », un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement a prévu la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du Ministère de l’Agriculture. Dans cette perspective, la Banque mondiale a accepté d’accorder pour la mise en œuvre de ce projet, un financement de l’ordre de 500 millions de dollars américains pendant une première phase de 5 ans, Deux autres phases de cinq (05) ans chacune, pourraient être envisagées dans d’autres Provinces après une évaluation satisfaisante de la première phase.

L’objectif de développement du PNDA est d’augmenter la productivité agricole et améliorer l’accès au marché des exploitants agricoles dans des régions sélectionnées du Projet.

Pour sa première phase, le Programme sera exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kwilu, Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s’appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s’articulera autour de quatre composantes :

Les quatre composantes du programme (avec ses sept sous composantes) seront mises en œuvre simultanément et auront des résultats qui se renforcent mutuellement :

 La composante 1 permettra aux petits agriculteurs d'augmenter leurs actifs et leur production pour améliorer la production agricole, y compris les cultures, l'élevage et la pêche. Elle comprend trois sous composantes :

* Sous-composante 1.1 : Appui direct aux petits exploitants
* Sous-composante 1.2 : Assistance technique et accès au financement des petits exploitants
* Sous-composante 1.3. : Réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires de soutien direct via la sous composante 1.1.

****** La composante 2 améliorera l'accès au marché et l'inclusion productive des petits exploitants bénéficiaires dans les chaînes de valeur agricoles. Elle comprend deux sous composantes :

* Sous-composante 2.1 : Infrastructures rurales
* Sous-composante 2.2 : Appui à l’inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur

****** La composante 3 renforcera les capacités du secteur public (en particulier des ministères de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement rural à fournir des biens et services publics agricoles de base dans les zones du programme et renforcera la gestion du Programme, le suivi et l'évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces ciblées.

* Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités pour la fourniture de services publics agricoles
* Sous-composante 3.2 : Gestion, suivi et évaluation du programme

La composante 4 renforcera la capacité de réponse aux urgences.

Dans le cadre de l’appui aux services publics agricoles, le PNDA prévoit à travers sa composante 3.1 construire dans les trois provinces du Kwilu, Kasaï et Kasaï central respectivement dans les villes de Kikwit, Tshikapa et Kananga ; des bureaux pour les Inspections provinciales de l’agriculture, pèche et élevage, et développement rural.

C’est ce qui justifie l’élaboration de ces termes de référence par le PNDA afin de faciliter le recrutement d’un bureau d’études pour exécuter les études techniques, la surveillance et contrôle des travaux.

1. **CONSISTANCE DE LA MISSION**

La mission du cabinet de consultance consiste à réaliser les prestations suivantes :

* Les études techniques de construction des bâtiments y compris l’élaboration des spécifications techniques pour le dossier d’appel d’offres ;
* La surveillance et le contrôle des travaux.

Le bureau d’études proposera la composition d’une équipe dotée de l’expertise et des spécialistes nécessaires à la bonne exécution des prestations. Il fournira également la liste des matériels et équipements nécessaires qu’il compte utiliser pour la bonne réussite de la mission.

1. **TACHES SPECIFIQUES**

***ACTIVITE 1 : ELABORATION DES AVANT-PROJETS SOMMAIRES (APS)***

Pour chacun des trois (3) sites renseignés ci-haut, le Bureau d’études devra concevoir un avant-projet sommaire d’un bâtiment à 3 niveaux (R+2) qui devra répondre à un programme de fonctionnement qui sera discuté au préalable avec le PNDA avant son enrichissement par le bureau d’études. La conception de chaque bâtiment devra intégrer la configuration du site et son environnement.

A titre indicatif, comme programme pour les 3 sites , chaque bâtiment occuperait une superficie estimative de 450m² et tous les niveaux auront la même configuration donc le même fonctionnement et devront comprendre chacun des locaux spacieux dont une salle de réception, 12 bureaux (celui du responsable principal ayant ses propres sanitaires), 1 salle de réunion , 1 local servant de cafétéria , des sanitaires ,etc…

Les avant-projets sommaires devront donc être suffisamment explicites pour y porter facilement un jugement sur le fonctionnement, la constructivité et la forme. Ils seront accompagnés d’un jeu complet des plans dont l’échelle varie de 1/100 à 1/200 (plan masse, vues en plan, les coupes d’ensemble) et les perspectives.

***ACTIVITE 2 : ELABORATION DES AVANT-PROJETS DETAILLES (APD)***

Pour les trois (3) avant-projets sommaires de chaque site et en relation avec les performances demandées à chaque ouvrage en général et à chacun de ses éléments en particulier, les projets d’exécution vont consister en une conception méthodique de toutes les parties de la construction : maîtrise de la conception architecturale en rapport avec la conception technique et équipement, et apport de toutes les descriptions et précisions utiles pour la réalisation de l’ouvrage et pour son intégration au site.

La responsabilité du bureau d’études à cette étape consistera à réaliser pour chaque APS de chaque site, le dossier des études techniques détaillées comprenant notamment :

* Les relevés topographiques du site des travaux incluant les espaces à aménager ;
* Les études géotechniques ;
* La conception architecturale ;
* Les études structurelles.
1. **Relevés topographiques**

L'étendue du travail consiste à faire les relevés topographiques et produire un croquis pertinent du site, les jeux de plans du site et ceux d'utilité doivent être fourni en format CAD et PDF.

Les dessins comprennent la topographie du terrain, le plan d'aménagement proposé, le plan d'utilisation afin d’accoucher un plan d'implantation et le croquis des installations existantes. Ces dessins doivent en outre identifier les informations topographiques de la zone, les emplacements des structures existantes et les lignes de limitation.

1. **Les études géotechniques**

Les études géotechniques porteront sur la reconnaissance des sols en place par forage in situ à la tarière, sondage au pénétromètre, essais en laboratoire, interprétations des résultats obtenues et rédaction d’un rapport d’études géotechniques certifié par le service public compétent.

Cette étude a pour objectifs :

* La définition de l’état naturel du sous-sol ;
* L’estimation du niveau de la surface libre de la nappe phréatique ;
* L’estimation de la capacité portante des différentes couches rencontrées ;
* La définition du type de fondations adéquat en fonction des éléments communiqués,
* L’interaction entre la nouvelle structure et la structure existante.

Pour cela, il sera organisé :

*La reconnaissance et description visuelle du site :*

Il s’agit d’une visite technique en vue d’évaluer la faisabilité de la campagne géotechnique.

*La campagne d’investigations géotechniques*

Les études géotechniques consisteront en la réalisation des sondages in situ, les essais en laboratoire, l’interprétation des résultats obtenus et la rédaction d’un rapport de la campagne d’investigations géotechniques et la certification du rapport par un laboratoire agréé par le Ministère ayant les Travaux Publics dans ses attributions.

Cette campagne intègrera :

* Forage pour Prise d’échantillons remaniés ;
* Sondages au pénétromètre dynamique in situ ;
* Essais d’identification des sols en laboratoire.
1. **Conception architecturale et études structurelles**

Il s’agit de soumettre à l’approbation du PNDA la conception détaillée des ouvrages projetés ainsi que le développement de tous les plans. Cette étude devra être soutenue par toutes les justifications possibles : les différents plans élaborés à l’échelle d’exécution notamment les plans architecturaux, plan des structures, plan des techniques spéciales, notes de calcul, prescriptions techniques, besoin en eau, bilan énergétique, plan d’alerte incendie…sous format DWG et PDF, y compris des planches en version papiers après toutes corrections sur A3 et A0 respectivement pour tous les ouvrages.

Ces plans devront être conformes aux normes et exigences en matière de conception des bâtiments à usage administratif.

1. **Contribution à l’élaboration du Dossier d’Appel d’Offre DAO et appui lors du processus d’attribution du marché**

Le cabinet contribuera à l’élaboration du dossier d’appel d’offre en mettant à la disposition du PNDA les documents suivants :

* Le cahier des prescriptions techniques (CPT) ;
* Le bordereau des prix unitaires (BPU) par nature des travaux ;
* Les bordereaux quantitatif et Estimatif par nature des travaux ;
* Les plans par type des ouvrages ;
* Tout autre élément nécessaire dans le cadre d’un DAO.

En appui au PNDA dans le processus d’attribution du marché, le cabinet aura entre autres pour tâches :

* Appuyer le programme à répondre éventuellement aux soumissionnaires sur des questions d’ordre technique en rapport avec le dossier d’appel d’offres ;
* Participer éventuellement comme observateur dans la commission d’évaluation des offres des entreprises.

***ACTIVITE 3 : EFFECTUER LE CONTROLE ET SUIVI DES TRAVAUX***

Le cabinet se chargera du contrôle et suivi des travaux sur chaque site. Sous l’autorité du PNDA, le cabinet de consultance exécutera ses tâches conformément aux prescriptions figurant dans les présents termes de référence. Il est responsable vis-à-vis du projet du suivi de la bonne exécution des travaux, de la qualité des matériaux mise en œuvre et celle de l’ouvrage exécuté.

Il proposera au projet les solutions optimales et apportera son appui à la résolution des problèmes que rencontreront les entreprises dans la phase d’exécution des travaux. Les prestations consisteront au contrôle et à la surveillance complète des travaux. Les tâches du cabinet seront notamment les suivantes :

* Suivi des chantiers en vue d’assurer l’avancement normal et rationnel des travaux ;
* Réviser et approuver toutes les autorisations écrites (journal de chantier et cahier de chantier) pour tout début et reprise des opérations de mise en œuvre prévues au présent marché ;
* Élaborer toute solution technique alternative en vue de résoudre tout problème qui pourrait se présenter ou compléter, le cas échéant, les documents contractuels en collaboration étroite avec le PNDA ;
* Contrôler le respect des conditions administratives et techniques du marché y compris les plannings d’exécution des travaux fournis par les entreprises et la qualité des travaux réalisés ;
* Contrôler l’application des mesures de protection environnementale prévues au plan de gestion environnemental (PGE) visant à éviter ou réduire les impacts négatifs des activités de construction ;
* Contrôler l’application des mesures de sécurité sur tout le site tout au long de la durée de réalisation des travaux.

Avant le démarrage des chantiers, le cabinet sera tenu de :

* Vérifier des documents des marchés et déceler les omissions, erreurs et incohérences qui peuvent influencer le déroulement des travaux et affecter la qualité de l’ouvrage, et proposer des mesures pour remédier à ces lacunes ;
* Organiser ensemble avec l’équipe du PNDA et celle du Secrétariat Général de l’Agriculture, la remise du site sanctionnée d’un procès-verbal (PV) signé par toutes les participants ;
* Organiser, en collaboration avec l’entreprise et sous la supervision du PNDA, une réunion de démarrage des travaux regroupant les autorités du Ministère de l’Agriculture, pour les informer de la tenue des travaux et leur durée ;
* Préparer toute correspondance nécessaire à adresser à l’administration publique, aux services techniques ou aux autres acteurs concernés dans le cadre du projet.

En cours d’exécution des travaux, le cabinet de consultance aura la responsabilité d’assurer les tâches suivantes :

* S’assurer de l’installation de l’entreprise sur le chantier en collaboration avec le PNDA et le Secrétariat Général de l’Agriculture et produire un PV d’installation de chantier ;
* Accompagner les missions de suivi dont celle de la Banque Mondiale ou des services compétents du Ministère de l’Agriculture le cas échéant et chaque fois que celles-ci s’avèreront nécessaires ;
* Veiller à la mise en œuvre, par l’entreprise des recommandations issues des missions de suivi et des supervisions ou de l’analyse des dossiers techniques ;
* De concert avec le PNDA, organiser une réunion de chantier au moins une fois par mois et établir un PV comprenant la situation d’exécution des travaux (l’état d’avancement, l’état des approvisionnements, l’état de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et sécuritaires), les anomalies constatées, les difficultés rencontrées, les propositions pour leur résolution et tout élément permettant d’assurer l’efficacité de la poursuite des travaux ;
* Examiner, vérifier et approuver les plannings et plans d’exécution soumis par les entreprises ainsi que les notes de calcul, les fiches techniques et tous documents écrits prévus dans le marché ;
* Contrôler quotidiennement l'exécution des travaux (y compris des mesures environnementales) conformément aux plans et spécifications techniques du marché ;
* Veiller à ce que la construction respecte le Cadre environnemental et Social de la Banque Mondiale appliqué par le projet ainsi que les dispositions de la Loi-cadre sur l’environnement en République Démocratique du Congo. Parmi les critères qui feront l’objet d’une surveillance particulière, l’on retiendra l’application des aspects suivants :
	+ - Normes de construction et de sécurité sur les chantiers ;
		- Critères d’approvisionnement et de prélèvement des matériaux de construction ;
		- Mesures d’évitement du bruit et des poussières ;
		- Absence de coupe d’arbres ou de dégradation d’habitats sensibles ;
		- Distance d’implantation des ouvrages aux ressources et sites sensibles
		- Absence de rejet de polluant dans un plan d’eau, dans les sols ou dans l’air ;
		- Port des équipements de protection individuelle par les ouvriers des entreprises ;
		- Recrutement de la main d’œuvre locale, notamment des femmes.
* Rédiger des ordres de service à l’entreprise et les PV des réunions techniques périodiques ; tenir le cahier de chantier et toute note écrite adressée à l’entreprise et nécessaire à la bonne exécution du contrôle. Les ordres de service entraînant une modification des termes du marché (technique, financière ou autres) devront être examinés et approuvés par le PNDA avant leur remise à l’entreprise ;
* Recevoir de l’entreprise les projets d’attachements, les instruire, donner son avis et les transmettre au PNDA ;
* Établir les métrés contradictoires, les relevés de travaux quotidiens et toutes autres pièces comptables nécessaires à l'établissement des décomptes périodiques tel que prévus au contrat ;
* Préparer et participer aux réceptions techniques, réceptions provisoires sous la coordination du PNDA ;
* Examiner les réclamations de l’entreprise ;
* Recommander les mesures à prendre par le PNDA pour le règlement des litiges ainsi que l'établissement des dossiers à présenter en contentieux si nécessaire ;
* Affecter sur le site le personnel approprié et qualifié pour assurer le contrôle et le suivi de l’exécution des travaux conformément aux documents contractuels et aux règles de l’art.

À la fin des travaux, le Bureau est tenu de :

* S’assurer de la remise en état des lieux d'installation du chantier ;
* Vérifier et approuver les plans de recollement ;
* Fournir les rapports spécifiés dans le contrat sur ses activités de surveillance des travaux ;
* Apporter un appui à l’audit de vérification de conformité environnementale.

Le Bureau réalisera la mission conformément aux normes et standards internationaux des missions d’ingénieur-conseil et aux normes en vigueur en République Démocratique du Congo. En outre, il se conformera aux instructions qui seront données par le PNDA concernant l’étendue des prestations, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

1. **DUREE DE LAMISSION**

La durée totale de la mission est estimée à 285 jours calendriers, repartie de la manière suivante :

* 90 jours calendriers pour les études techniques ;
* 15 jours calendriers pour des prestations temporaires dans le cadre de l’Assistance au marché dont la participation dans l’élaboration du DAO et le processus de passation de marché ;
* 180 jours calendriers pour la surveillance et contrôle des travaux.
1. **FORME DU MARCHE**

Le marché est à prix mixte. Il comprend des prestations rémunérées en partie sur la base d'un prix forfaitaire et en partie sur la base de prix unitaires.

Le règlement s'effectuera donc selon les modalités respectives définies dans le marché selon que le caractère des prestations est à prix forfaitaire ou à prix unitaires tel que présenté ci-dessous :

* 1. **Prestations à prix forfaitaires**

Pour ces prestations, le Bureau sera rémunéré de manière forfaitaire quelles que soient les quantités exécutées, conformément au marché et sur base des prix renseignés et ventilés conformément aux formulaires y relatifs contenus dans sa proposition financière et approuvé lors des négociations.

Il s’agit des prestations suivantes :

* Activité 1 - Élaboration de l’avant-projet sommaire (APS) ;
* Activité 2 - Élaboration de l’avant-projet détaillé (APD) ;
* Les frais connexes.
	1. **Prestations à prix unitaires**

Les sommes dues au Bureau d’études au titre du marché seront calculées, pour ces prestations, sur base d’un détail estimatif par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées (temps passé) conformément au marché et à l’offre financière du Bureau.

La seule prestation sur base de prix unitaires dans le cadre du marché est :

* Honoraires sur le Contrôle et surveillance des travaux
1. **QUALIFICATIONS DU CANDIDAT**

Tous les Candidats fourniront les informations relatives aux qualifications, une description détaillée de la méthodologie de travail qu’ils entendent appliquer ainsi que des calendriers du Personnel et des activités.

Tous les candidats devront fournir et inclure les informations et documents suivants dans leur offre :

1. Valeur monétaire moyenne des activités réalisées au cours des cinq (05) dernières années. Seuls les candidats dont cette valeur est supérieure au montant de l’offre seront qualifiés pour déposer leurs soumissions ;
2. Deux expériences achevées en matière de réalisation des activités similaires, y compris ampleur et montant de chacune d’elles, pour chacune de cinq années précédentes. Y joindre les procès-verbaux de bonne réception des travaux ;
3. Informations détaillées des activités en cours et celles achevées ; nom et coordonnées des clients pouvant fournir des renseignements relatifs à ces marchés ;
4. Principaux matériels et équipements proposés pour l’exécution des études ;
5. La méthodologie de réalisation de la mission et le calendrier d’activités ;
6. Qualifications et expérience du personnel technique et d’encadrement clé proposé pour exécuter chaque activité de la mission ;
7. Documents relatifs à la situation financière du Candidat, notamment les états de pertes et profits, les bilans certifiés et les rapports des auditeurs des cinq dernières années;
8. Attestation de régularité des cotisations CNSS ;
9. Informations relatives à des litiges, en cours ou ayant eu lieu au cours des cinq dernières années, auxquels le candidat est ou a été partie, y compris parties concernées, montant, objet du litige et décision ;
10. Propositions relatives aux activités que le candidat a l’intention de sous-traiter représentant plus de 10% du montant du Contrat ;
11. Preuve d’un accompagnement technique d’un laboratoire de Géotechnique agréé ;
12. Disponibilité immédiate du personnel clé.
13. **EQUIPE DE LA MISSION**

L’équipe du bureau d’études sera composée au minimum des experts ci-après :

* **Un Chef de mission**

De formation Architecte, Ingénieur civil des constructions ou BTP (Bac +5).

Il doit avoir au minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de conception, de réhabilitation et de développement des plans des bâtiments à usage administratif ou similaires.

Il doit avoir une parfaite connaissance des versions plus récentes des outils de modélisation et conception assistée par ordinateur, notamment (ArchiCAD, BIM, Revit architecture…).

Avoir réalisé deux projets similaires au cours de trois dernières années.

* **Trois (3) Projeteurs**

Diplômé (Bac+5) en architecture ayant au minimum 5 ans d'expérience dans le développement des projets de construction et de réhabilitation des bâtiments à usage administratif ou similaires ; avec maîtrise des versions plus récentes des logiciels d’architectures (Type ArchiCAD, AutoCAD) produisant les fichiers DWG comme atout.

Avoir réalisé deux projets similaires au cours de trois dernières années.

* **Un Ingénieur spécialiste des structures**

Diplômé en Génie civil ou en Bâtiment et Travaux Publics ayant au minimum 7 ans d’expérience dans le domaine de calculs des structures des ouvrages en béton armé et métalliques avec maîtrise de l’utilisation des versions plus récentes des logiciels techniques de calculs des structures et stabilité (Type Robot structures, Revit structure) et de modélisation dont le Building Information Modeling “BIM”.

Avoir réalisé deux projets similaires au cours de trois dernières années.

* **Un Ingénieur en Techniques Spéciales**

Diplômé (Bac+5) en Génie Électrique ou en électricité industrielle, ayant 5 ans d'expérience dans la réalisation des études des techniques spéciales (électricité appliquée, plomberie…) dans les projets de construction et de réhabilitation des bâtiments à usage administratif ou similaires. (Bilans énergétique, dimensionnement et installations photovoltaïques).

Avoir réalisé deux projets similaires au cours de trois dernières années.

* **Un Ingénieur Géotechnicien**

Diplômé de formation Génie civil ou BTP (BAC+5) ayant au minimum 7 ans d’expérience dans le domaine de la conduite et supervision des campagnes géotechniques complètes : essais in situ (prélèvement des échantillons remaniés et non remaniés, pénétration statique et/ou dynamique...) et en laboratoire (essais d'identification de sol, essais mécaniques et de portance). Il doit avoir des capacités d’interprétation des résultats.

Avoir réalisé deux projets similaires au cours de trois dernières années.

* **Un Géomètre Topographe**

Diplômé (BAC+5) ayant au minimum 7 ans d'expérience dans la conduite et supervision des travaux d'études topographiques sur terrain ainsi qu’au traitement et interprétations des données au bureau.

1. **LIVRABLES**

***LIVRABLE 1 : AVANT-PROJET SOMMAIRE COMPRENANT NOTAMMENT***

Le premier livrable relatif à la Mission concerne les avant-projets sommaires des 3 sites. Chacun devant inclure, notamment les éléments ci-dessous :

* Le Programme définitif de construction pour l’ouvrage concerné ;
* Un jeu de plans des plans dont l’échelle varie de 1/100 à 1/200 (plan masse, vues en plan, les coupes d’ensemble) et les perspectives ;
* Tout autre élément jugé nécessaire pour constituer l’APS.

***LIVRABLE 2 : AVANT-PROJET DETAILLE COMPRENANT NOTAMMENT***

Pour chaque site décrit ci-haut, les avant-projets détaillés devront comprendre :

1. **Un rapport géotechnique incluant :**
* Rapport d’inspection visuel présentant également la stratigraphie des sols en place ;
* Le profil géotechnique des sols en place comprenant :
	+ La granulométrie ;
	+ La plasticité ;
	+ La portance ;
	+ Les annexes reprenant les fiches de terrain et de laboratoire.
1. **Un dossier technique d’exécution comprenant :**
* Plans d’ensemble : bâtiments, parking, pavage et voies d’accès ;
* Plans architecturaux détaillés ;
* Les notes de calculs et Plans de structures ;
* Plans de plomberie et de toilettes H/F ;
* Plan d’électricité, avec bilan énergétique ;
* Plan mécanique : fenêtres et portes ;
* Plan de sécurité (système d’incendie) ;
* Le réseau d’alimentation en eau potable en cas de connexion à la REGIDESO ;
* Le réseau d'assainissement des bâtiments ;
* Solutions alternatives pour l'adduction en eau et connexion aux réseaux électrique et divers ;
* Le devis confidentiel des travaux de construction et de réhabilitation ;
* Un calendrier de réalisation des travaux ;
* Plan d’approvisionnement détaillé pour la construction ;
* Plan de contrôle de qualité et de suivi des travaux de construction ;
* Autres plans ou détails nécessaires à la bonne compréhension du projet à la demande du projet.
1. **Un dossier graphique de topographie comprenant :**
* Carte topographique de la parcelle sur une échelle de 1/500, indiquant à la fois les points de contour verticaux et horizontaux (le profil en long ou coupe transversale de la parcelle) ou toute autre échelle qui permet une bonne présentation ;
* Plan d'implantation du site avec coordonnées GPS, indiquant les structures existantes.
* Déterminer les distances de toutes les lignes de propriété en fonction des mesures précises par la station totale et des coordonnées GPS.
* Obtenir les coordonnées à chaque coin en utilisant un GPS portatif pour faciliter la localisation des épingles de coin. Les coordonnées GPS doivent être fournies en degrés, minutes, secondes ;
* Déterminer les zones du site en mètres carrés avec une précision de 2 chiffres significatifs à droite de la virgule décimale ;
* Déterminer les structures et leurs emplacements, les lignes de propriété et les lignes de services publics souterraines le cas échéant ;
* Définir les repères requis dans les emplacements protégés en fonction d'une élévation réelle approximative (mètres) ;
* Obtenir des élévations ponctuelles du site sur une grille maximale de 5 m x 5 m pour les zones à construire ;
* Indiquer l'utilisation actuelle de la propriété (y compris le bâtiment existant et la végétation) c'est-à-dire reproduire tout élément se trouvant dans les sites avec leurs distances de cotation et d’éloignement des uns aux autres ;
* Localiser et décrire toutes les caractéristiques existantes à l'extérieur de la limite et à moins de 3 mètres de la limite, y compris, le collecteur, les bordures de route, les poteaux, les dalots, les murs, les barrières, les rampes etc. ;
* Représenter au maximum les profils (en long et en travers) sur les axes importants des implantations.

***LIVRABLE 3 : ELEMENTS TECHNIQUES DU DOSSIERS D’APPEL D’OFFRE***

Il s’agit de préparer les éléments suivants devant faire partie du dossier d’appel d’offre en vue du recrutement de l’entreprise :

* Le cahier des prescriptions techniques (CPT) ;
* Le bordereau des prix unitaires (BPU) par nature des travaux ;
* Les bordereaux quantitatif et Estimatif par nature des travaux ;
* Les plans par type des ouvrages ;
* Le planning d’exécution des travaux, la liste du personnel et la liste du matériel à exiger dans le DAO ;
* Tout autre élément nécessaire dans le cadre d’un DAO.

***LIVRABLE 4 : RAPPORTS DE SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX***

Pour chaque site des travaux , Il s’agit de fournir dans la forme et les délais les différents rapports suivants :

* Plan de suivi des travaux ;
* Procès-verbaux des réunions de remise de site et de démarrage des travaux ;
* Procès-verbaux des réunions bimensuelles et/ou mensuelles de chantiers ;
* Rapport de démarrage des activités ;
* Rapport mensuel d’état d’avancement des chantiers ;
* Rapports ad hoc et spéciaux ;
* Rapports de fin de chantier ;
* Rapports de fin de prestations ;
* Procès-verbal de la réception provisoire.
1. **Procès-verbaux des réunions de remise de site et de démarrage des travaux**

Le cabinet de consultance fournira un PV de remise de site et un PV de réunion de démarrage des travaux. Ces PV seront signés par le cabinet, l’entreprise, le PNDA et un représentant du Secrétariat Général à l’Agriculture. Ils feront également partie du rapport de démarrage des activités.

1. **Procès-verbaux des réunions mensuelles de chantier**

Le cabinet organisera une réunion mensuelle d’évaluation de l’état d’avancement des travaux sur le chantier. A cette réunion, participeront l’entreprise, le PNDA et un représentant du Secrétariat Général à l’Agriculture. Chaque réunion bimensuelle sera sanctionnée d’un PV.

Le PV sera transmis par le cabinet à tous les participants de la réunion en une (1) copie. Les procès-verbaux relatifs devront être annexés au rapport mensuel du mois et transmis au PNDA au plus tard sept (7) jours calendaires suivant le mois.

1. **Rapport d’étape suivi-chantier**

Le Bureau fournira un rapport mensuel sur l’ensemble de ses activités de supervision. Ces rapports mensuels, ainsi que des rapports circonstanciés qui pourraient être demandés, seront transmis au PNDA en un (1) exemplaire original imprimé recto/verso et en version électronique. Les rapports mensuels devront comprendre au moins les rubriques suivantes :

* L’état d’avancement des travaux comparé au calendrier prévisionnel du chantier et aux délais contractuels ;
* L’état de mise en œuvre des mesures environnementales, sociales et sécuritaires ;
* Les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre ;
* L’état des décomptes de l’entreprise et la comparaison aux prévisions ;
* Les descriptions des conditions d’exécution des travaux y compris les approvisionnements du chantier ainsi que le personnel technique et les moyens logistiques présents ;
* Le relevé des communications importantes, ordres de services et réceptions ;
* Les propositions techniques et notes de services ;
* L’état des décomptes du Bureau et la comparaison aux prévisions ;
* La composition de l’équipe de contrôle, des prestations effectuées ;
* Les problèmes propres au cabinet de consultance ;
* Les annexes (PV de réunions, photos, etc.).

Les rapports mensuels devront parvenir au PNDA au plus tard sept (7) jours calendriers suivant le mois.

1. **Rapport ad hoc et spéciaux**

Des rapports ad hoc et spéciaux (rapports circonstanciels) sont requis et seront remis au projet vingt-quatre (24) heures au plus tard après l’événement, la difficulté, l’incident ou l’aléa qui s’est produit au cours de l’exécution des travaux, ceci indépendamment des rapports mensuels. Les problèmes seront décrits en détail ainsi que les recommandations ou les solutions retenues. Ces rapports seront remis en un (1) exemplaire imprimé recto/verso et en version électronique au PNDA.

1. **Rapports de fin de chantier**

**Réception provisoire**

A la fin des travaux, il est procédé à la demande de l’entreprise à la réception provisoire des ouvrages. Le cabinet de consultance établira le PV. Il notifiera dans le PV de réception provisoire toutes les anomalies constatées. La responsabilité de toute anomalie constatée et non notifiée à l’entreprise incombe au cabinet de consultance.

Outre le cabinet de consultance et l’entreprise, l’équipe du PNDA et celle du Secrétariat Général à l’Agriculture participeront à cette réception.

A la fin des opérations relatives à la réception provisoire et une fois celle-ci prononcée, le Bureau procède à la remise de l’ouvrage au PNDA qui ensuite le remettra au Secrétariat Général à l’Agriculture pour utilisation. Le Bureau procède alors à l’établissement du décompte définitif de l’entreprise qui doit être notifié dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle la réception provisoire a été prononcée.

Le Bureau doit rappeler à l’entreprise ses obligations durant le délai de garantie. Pendant ce délai de garantie, l’entreprise sera tenue à une obligation dite de « parfait achèvement » au titre de laquelle il devra assurer le maintien en conformité de l’ouvrage en remédiant à tous les désordres signalés par le maître d’œuvre et/ou le maître d’ouvrage de telle sorte que les ouvrages soient conformes à l’état où il était après la réception provisoire. L’obligation de « parfait achèvement » ne porte pas sur l’entretien des ouvrages et ne s’étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l’usage ou de l’usure normale.

À la fin des opérations de réception provisoire des travaux, le Bureau remettra au PNDA un rapport de fin de chantier contenant au moins les éléments suivants :

* L’historique du projet relatif aux informations générales, aux études techniques ;
* Les conditions climatiques d’exécution du projet ;
* La qualité des travaux exécutés ;
* La quantité des travaux réellement exécutés et comparaison avec les quantités initiales ;
* Les problèmes rencontrés au cours de l’exécution des travaux ;
* Les recommandations concernant le règlement des litiges éventuels ;
* La ventilation détaillée du coût du projet, dépassement ou économie de coûts par rubrique ;
* Le délai réel d’exécution et comparaison avec la planification initiale, analyse du respect des planifications ;
* Une documentation photographique relatant l’évolution des différents travaux (avant, pendant et après) ;
* La conclusion et les recommandations ;
* Ce rapport de fin de chantier sera accompagné du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) ou plans de récolement et qui comprendra :
	+ Les plans de récolement fournis en un (1) exemplaire imprimé recto/verso et une version électronique (clé USB) ;
	+ Les plans d’ensemble et de détails d’exécution de tous corps d’états tels que réellement exécutés ;
	+ Les photos des ouvrages avant, pendant et après les travaux de réhabilitation.

Le rapport de fin de chantier produit par le Bureau sera fourni en un (1) exemplaire imprimé en recto/verso et en version électronique au plus tard un mois après que la réception provisoire ait été prononcée.

**Réception définitive**

La réception définitive est prononcée dans les mêmes conditions que la réception provisoire à l’expiration du délai de garantie.

A la fin des opérations relatives à la réception définitive et une fois celle-ci prononcée, le PNDA doit, sur avis technique du Bureau, procéder à la restitution à l’entreprise, de la retenue de garantie ou à la libération de la caution qui en tient lieu dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date à laquelle la réception définitive a été prononcée.

Le Bureau fournira un rapport général sur l’ensemble de la mission qui lui a été confiée en un (1) exemplaire imprimé en recto/verso et en version électronique au plus tard un mois après que la réception définitive ait été prononcée.

**Rapport de fin de prestations**

Ce rapport doit faire apparaître les réalisations sur le déroulement de l’ensemble du mandat du Cabinet de consultance. A cet effet, il doit comporter entre autres :

* Un rappel du contexte du mandat ;
* Un rappel du mandat confié au maître d’œuvre ;
* Les réalisations faites dans le cadre du mandat ;
* Une évaluation des acquis et des impacts du projet ;
* Les leçons apprises ;
* Les difficultés rencontrées ;
* Les recommandations.